

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article3335>

Voyageurs, le FBI pourrait scruter vos achats

- Renseignement - International -



Date de mise en ligne : mercredi 3 janvier 2007

Spyworld Actu

Ce "droit d'espionner" fait partie de l'accord Etats-Unis/UE signé en octobre sur les données de passagers aériens, affirme le Daily Telegraph.

Il inclut aussi, selon le journal, la possibilité de scruter les e-mails des passagers qui ont fourni une adresse mail à leur compagnie aérienne.

Transactions effectuées par carte bancaire scrutées, e-mails espionnés : c'est ce que peuvent subir sans le savoir les Européens prenant un avion en direction des Etats-Unis, affirme The Daily Telegraph. Il s'agit là, selon le quotidien britannique, d'une conséquence directe de l'accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis établi en octobre. Il concerne le transfert des données des passagers aériens. Et il permet aux agences américaines chargées de lutter contre le terrorisme, comme le FBI, d'avoir un accès à des données élargies. Données que les Américains s'arrogent aussi le droit d'utiliser, affirme le journal, non seulement dans la lutte antiterroriste, mais aussi, le cas échéant, dans le cadre d'enquêtes criminelles non liées au terrorisme.

Depuis 2003, les compagnies aériennes, sous menace de lourdes amendes, sont obligées de laisser le Bureau américain des douanes et de la protection des frontières venir chercher un certain nombre de données concernant leurs passagers dans leur système de réservation. Et ce, au nom de la lutte contre le terrorisme. En 2004, l'UE et les Etats-Unis avaient difficilement conclu un accord pour légaliser ces transferts - accord qui se trouvait annulé le 30 mai par la Cour européenne de justice pour un vice de forme, nécessitant de nouvelles négociations UE/Etats-Unis. Celles, précisément, qui se sont conclues en octobre dernier.

"Le gouvernement américain a fourni des engagements"

Si le principe, avalisé lors de ces négociations, de "l'élargissement" des données transmises aux agences américaines était connu, le Daily Telegraph en dévoile de nouveaux aspects. On savait jusqu'à présent que ces données étaient au nombre de 34 au maximum, et qu'elles allaient de l'adresse du voyageur à son numéro de téléphone ou de carte de crédit en passant par les services demandés à bord ou l'itinéraire suivi. Mais, affirme le journal, à l'occasion de vols vers les Etats-Unis, les autorités américaines peuvent aussi traquer tous les achats des passagers réglés par cartes de crédit, dès lors qu'ils ont utilisé ces mêmes cartes pour réserver leur billet. De même, les passagers ayant fourni une adresse mail à une compagnie aérienne peuvent voir les messages reçus ou envoyés étudiés.

"Chaque compagnie aérienne est obligée de se conformer à ces règles si elle veut continuer à voler", a expliqué au quotidien britannique un porte-parole du ministère américain de la Sécurité intérieure. "Il est clairement expliqué aux passagers quelles sont les exigences." Un boulevard ouvert dans la protection de la vie privée que le responsable assortit d'un commentaire qui se veut rassurant : "Le gouvernement américain a fourni des engagements sur la manière dont ces données seront utilisées et qui y aura accès".

Post-scriptum :

<http://tf1.lci.fr/infos/monde/europ...>